

FEDERATION FRANCAISE DU SPORT-BOULES



Cahier des charges Concours Nationaux M1



Préambule

La saison « Traditionnel » de M1 est constituée de 9 journées de Quadrettes, 3 journées de Doubles, 2 journées de Simples et des 3 championnats de France correspondants. Outre la classique prise de points de catégorisation individuels, l'ensemble de ces concours nationaux alimente un classement propre à chaque spécialité qui désigne les 16 formations qualifiées au championnat de France (en doubles et simples) et conditionne la composition des poules de ces championnats.

En fin de saison, les 4 descentes seront déterminées d'après le classement général combinant les résultats de toutes les journées Quadrettes, Doubles et Simples, ainsi que les résultats des championnats de France Quadrettes et Doubles.

En cas de refus de maintien ou d'accession d'une équipe qui conserve au moins 3 joueurs de l'ancienne équipe déclarée, les joueurs qui la constituaient ne pourront déclarer une équipe de M2 aussi bien en quadrette qu'en double.

Si une équipe de M1 qui devait se maintenir ne repart pas, la 13^{ème} équipe du classement de M1 est repêchée et ainsi de suite.

Si une équipe de M2 qui devait monter en M1 ne repart pas, c'est la 5^{ème} équipe du classement de M2 qui monte et ainsi de suite.

Les championnats de France Doubles et Quadrettes attribuent donc des points de classement par équipe.

La participation à ce programme sportif est obligatoire.

Sur les 2 journées de simple, chaque équipe engage le nombre de joueurs de son choix, seuls les 2 meilleurs résultats seront intégrés dans le classement général.

Il est essentiel que le déroulement et la gestion de ces compétitions officielles s'opèrent dans la plus grande rigueur et de façon homogène sur l'ensemble du territoire national. La direction technique est assurée par la Fédération.

Les aspects sportifs doivent primer sur toutes les autres considérations afin d'optimiser les conditions de jeu et d'assurer la meilleure équité sportive.

A - Organisation technique et sportive d'un concours national M1

1. Candidature à un concours national M1

Courant mars, la F.F.S.B. communique le calendrier sportif de la saison suivante avec notamment les dates des week-ends réservés aux concours nationaux Quadrettes, Doubles et Simples.

Les imprimés de candidatures sont envoyés dans les comités pour diffusion aux AS, ils sont également disponibles sur le site de la Fédération.

Les AS ou toute autre instance affiliée à la F.F.S.B. souhaitant se porter candidat à l'organisation d'un concours national doivent compléter le document annexé au présent cahier des charges, le faire viser par toutes les instances prévues (principe de respect de la voie hiérarchique) et l'envoyer à la F.F.S.B. avant le 15 mai.

Il importe de bien donner 2 vœux de date pour faciliter le travail de la Coordination Nationale Sportive de la F.F.S.B. chargée d'harmoniser le calendrier.

La confirmation de l'attribution des concours intervient fin juin.

Aucune inscription n'est officielle et ne doit être prise avant la validation du calendrier par la F.F.S.B.

2. Homologation de la compétition

Dès que le concours national est attribué, il convient de remplir l'imprimé d'homologation (voir annexe) fourni par la Fédération pour confirmer officiellement :

- Le lieu du déroulement
- Les caractéristiques du concours
- La dotation du concours.

2.1. Tirage au sort

Tous les tirages au sort (y compris le tirage des tours ou des sites de compétition) sont effectués au siège de la Fédération dans la semaine qui précède le concours. Ce tirage est public.

2.2. Déroulement horaire des concours à appliquer impérativement

En Quadrettes, toutes les parties se jouent en 13 points ou 2h30 de jeu.

En Doubles, toutes les parties se jouent en 13 points ou 2h00 de jeu.

En Simples, toutes les parties se jouent en 13 points ou 1h30 de jeu.

Seuls les Tournois de Pentecôte se déroulant sur 3 jours et les championnats de France ont un déroulement spécifique validé par la F.F.S.B.

2.2.1. Déroulement horaire en Quadrette

| 16 quadrettes (4 poules de 4) | |
|-------------------------------|---------------|
| 1 ^{ère} partie | 9h30 - 12h00 |
| 2 ^{ème} partie | 14h00 - 16h30 |
| Barrage | 17h00 - 19h30 |
| ¼ de finale | 9h30 - 12h00 |
| ½ finale | 14h00 - 16h30 |
| Finale | 17h00 - 19h30 |

2.2.2. Déroulement horaire en Double

| 32 doubles (8 poules de 4) | |
|----------------------------|---------------|
| 1 ^{ère} partie | 10h00 - 12h00 |
| 2 ^{ème} partie | 14h00 - 16h00 |
| Barrage | 16h30 - 18h30 |
| 1/8 ^{ème} finale | 19h00 - 21h00 |
| ¼ de finale | 10h00 - 12h00 |
| ½ finale | 14h00 - 16h00 |
| Finale | 16h30 - 18h30 |

2.2.3. Déroulement horaire en Simple

Le déroulement horaire sera adapté selon le nombre de joueurs inscrits.

2.3. Direction technique et arbitrage

La F.F.S.B. désigne 1 délégué et 2 arbitres nationaux. Leurs déplacements, frais de séjour et vacations sont pris en charge par la Fédération.

2.4. Inscription, redevances, frais annexes et dotation du concours

Le montant d'inscription par équipe est de 50 € en quadrette, 30 € en double et 15 € en simple.

L'organisateur est redevable d'un droit d'inscription au calendrier national de 2 € par double ou simple et de 4 € par quadrette.

Dotation minimale des concours

- 16 Quadrettes par poules

Montant des engagements encaissés : 16 x 50 € = **800 €**

| | Indemnité / partie | Indemnité totale |
|-------------------------|--------------------|------------------|
| 1 ^{ère} partie | 50 € | 400 € |
| 2 ^{ème} partie | 50 € | 400 € |
| Barrage | 50 € | 200 € |
| ¼ de finale | 250 € | 1 000 € |
| ½ finale | 500 € | 1 000 € |
| Finale | 1 000 € | 1 000 € |
| Total | | 4 000 € |

- 32 Doubles par poules

Montant des engagements encaissés : 32 x 30 € = 960 €

| | Indemnité / partie | Indemnité totale |
|------------------------------|--------------------|------------------|
| 1 ^{ère} partie | 30 € | 480 € |
| 2 ^{ème} partie | 30 € | 480 € |
| Barrage | 30 € | 240 € |
| 1/8 ^{ème} de finale | 80 € | 640 € |
| ¼ de finale | 125 € | 500 € |
| ½ finale | 250 € | 500 € |
| Finale | 500 € | 500 € |
| Total | | 3 340 € |

- *Simples*

Dotation à adapter selon le nombre de participants et le déroulement.

Exemple basé sur 64 participants.

Montant des engagements encaissés : 64 x 15 € = 960 €

| | Indemnité / partie | Indemnité totale |
|-------------------------------|--------------------|------------------|
| 1 ^{ère} partie | 20 € | 640 € |
| 2 ^{ème} partie | 20 € | 640 € |
| Barrage | 20 € | 320 € |
| 1/16 ^{ème} de finale | 30 € | 480 € |
| 1/8 ^{ème} de finale | 40 € | 320 € |
| ¼ de finale | 60 € | 240 € |
| ½ finale | 120 € | 240 € |
| Finale | 240 € | 240 € |
| Total | | 3 120 € |

3. Gestion d'un concours national M1

3.1. Avant la compétition

Dès validation par la F.F.S.B. fin août des 16 équipes qui évolueront en M1 la saison suivante, les équipes règlent aux organisateurs les inscriptions des différents concours programmés au plus tard le 15 septembre.

Les tirages sont effectués au siège de la Fédération sous le contrôle d'un élu du Bureau fédéral 5 jours avant la date du concours.

Ce tirage, ainsi que la grille déterminant les oppositions des tours suivants sont diffusés à l'organisateur et sur le site de la Fédération.

3.2. Pendant la compétition

La direction technique est assurée par un délégué missionné par la Fédération.

Ce dernier est chargé de vérifier la régularité des licences et la conformité des équipes avec la fiche d'inscription.

Il veille au respect du déroulement horaire de la compétition, à la bonne application du graphique dirigé fourni par la F.F.S.B. et attribue les jeux de façon judicieuse et équitable.

Le chef d'équipe doit obligatoirement déposer auprès du délégué et avant le début de la compétition les licences de tous les joueurs mentionnés sur la fiche d'inscription.

Toute équipe non présente est considérée comme «forfait». Elle encourt les sanctions sportives automatiques prévues pour ce cas.

Quand son équipe quitte la compétition, le chef d'équipe doit signer la fiche de participation attestant le résultat obtenu. Les licences lui sont alors restituées.

3.3. Après la compétition

Le délégué se charge de retourner à la F.F.S.B. le rapport de la compétition accompagné de toutes les fiches de participation pour saisie et diffusion des résultats sur le site fédéral www.ffsb.fr

**Règles de composition des équipes dans les concours nationaux
(Art 41.a-4 - Chapitre 5 du RS)**


Composition des équipes lors des compétitions

Les équipes se présentent avec 4, 5 ou 6 joueurs dans les compétitions Quadrettes, avec 2 ou 3 joueurs par double identifié dans les compétitions Doubles et chaque équipe inscrit le nombre de joueurs de son choix dans les compétitions Simples.

Les équipes constituées d'une AS ne peuvent pas inter-changer leurs joueurs.


Pour toutes les compétitions Nat (CNO, CND et CDF Q et D, hors Simple) un joueur ou une joueuse d'une AS, peut servir de complément dans n'importe quelle équipe de cette même AS.

La participation des -18 même surclassés médicalement n'est pas autorisée pour les CDF Q et D (voir An. 1 et 2 du règlement sportif).

 Tout joueur d'une équipe constituée qui ne participe pas à un concours de ce groupe est autorisé à participer, le même week-end, à un concours Propagande ou Promotion.

| POSSIBILITES DE COMPOSITION DES EQUIPES EN CONCOURS NATIONAUX QUADRETTES | | | | | |
|---|--------------------|-------------|------------------|-------------|--|
| Equipe de base (même N° d'équipe) | Dépôt des licences | | Joueurs présents | | |
| | Equipe de base | Comp-lément | Equipe de base | Comp-lément | |
| 6 joueurs | 6 | | 4, 5 ou 6 | | OBLIGATOIREMENT 3 licences de l'équipe de base doivent être déposées Une équipe déclarée à 5 ne peut jamais jouer à 6 |
| | 5 | | 4 ou 5 | | |
| | 4 | | 4 | | |
| | 5 | 1 | 3, 4 ou 5 | 0 ou 1 | |
| | 4 | 1 | 3 ou 4 | 0 ou 1 | |
| 3 | 1 | 3 | 1 | | |
| 5 joueurs | 5 | | 4 ou 5 | | |
| | 4 | | 4 | | |
| | 4 | 1 | 3 ou 4 | 0 ou 1 | |
| | 3 | 1 | 3 | 1 | |

| POSSIBILITES DE COMPOSITION DES EQUIPES EN CONCOURS NATIONAUX DOUBLES | | | | | |
|--|--------------------|-------------|------------------|-------------|---|
| Equipe de base (Identifiée DA ou DB) | Dépôt des licences | | Joueurs présents | | |
| | Equipe de base | Comp-lément | Equipe de base | Comp-lément | |
| 3 joueurs | 3 | | 2 ou 3 | | OBLIGATOIREMENT 1 licence de l'équipe identifiée doit être déposée Toutes les équipes identifiées à 2 ou à 3 peuvent jouer à 3 |
| | 2 | | 2 | | |
| | 2 | 1 | 1 ou 2 | 0 ou 1 | |
| | 1 | 1 | 1 | 1 | |
| 2 joueurs | 2 | | | | |
| | 2 | 1 | 1 ou 2 | 0 ou 1 | |
| | 1 | 1 | 1 | 1 | |



Les joueurs identifiés DA ne peuvent pas jouer avec DB ou inversement

Points de catégorisation attribués (Art. 4.3. - Chapitre 1 du règlement sportif):

| | Points par équipe | | | Points individuels |
|--------------------------------------|-------------------|---|-----|--------------------|
| | Q | D | S | |
| Partie de poule | 6 | 3 | 1,5 | 2 |
| Bonus 1^{er} de poule | 6 | 3 | 1,5 | 2 |
| Partie éliminatoire | 12 | 6 | 3 | 4 |

Charte de bonne conduite (Art. 51.3. - Chapitre 5 du règlement sportif):

Point 1 :

Suivant les résultats sportifs de la saison écoulée, la F.F.S.B. établit pour la saison suivante, la liste des équipes classées en M1.

Si une équipe de M1 qui devait se maintenir ne repart pas, la 13^{ème} équipe du classement de M1 est repêchée et ainsi de suite.

Si une équipe de M2 qui devait monter en M1 ne repart pas, c'est la 5^{ème} équipe du classement de M2 qui monte et ainsi de suite.

Point 2 :

Les présidents des AS, dont dépendent les équipes, sont les seuls interlocuteurs sportifs, financiers et juridiques, de la F.F.S.B.

Point 3 :

L'ASB désigne un responsable pour chaque équipe.

Point 4 :

Une étude financière des coûts, sera revue chaque année et incluse au cahier des charges.

Point 5 :

Les équipes doivent obligatoirement participer au programme sportif proposé par la FFSB et respecter le calendrier défini par la F.F.S.B.

Point 6 :

Le forfait non excusé, d'une équipe, entraîne automatiquement l'annulation du meilleur résultat de la saison et une sanction financière de 1 500 €.

Point 7 :

S'il y a forfait général d'une équipe pendant la saison sportive, les joueurs, recevront une licence rouge M1 pour le reste de la saison, sans possibilité de participation aux championnats officiels de la saison en cours.

Elle ne sera pas remplacée, des sanctions sportives et disciplinaires seront appliquées, y compris éventuellement pour la saison suivante.

Point 8 :

La conséquence du forfait général entraîne l'annulation des résultats obtenus face à cette équipe.

Point 9 : En cas de non-participation et de non-respect du calendrier c'est l'AS qui est tenue pour responsable. Elle encourt des sanctions sportives et financières.

Point 10 :

Quel que soit son classement ponctuel, une équipe doit toujours défendre ses chances.

Point 11 :

Le président de l'AS, s'engage à informer et à faire respecter par son, ou ses équipes, la réglementation et la charte, mises en place par la FFSB.

De son côté, la F.F.S.B. s'engage à respecter le cahier des charges.

Point 12 :

Le président de l'ASB, s'engage à la demande de la F.F.S.B., d'organiser chez lui et dans la saison sportive, au moins une compétition réservée à la catégorie M1.

Challenge annuel au Champion du championnat M1 : Trophée Super 16

Au soir du championnat de France Quadrettes, le classement général est établi.

En cas d'égalité, les ex-æquo sont départagés comme suit :

A - l'équipe qui a obtenu le plus grand nombre de points sur une journée

B - l'équipe qui a obtenu le 2ème plus grand nombre de points sur une journée

C - l'équipe qui a obtenu le 3ème plus grand nombre de points sur une journée

D - l'équipe dont la moyenne d'âge des joueurs déclarés est la moins élevée.

Attribution d'une prime de classement aux 8 premières équipes.

B - Organisation logistique et pratique d'un concours national M1

La logistique vise essentiellement à envisager et à examiner tous les aspects avec le plus grand soin : l'aménagement des jeux, l'hébergement, la restauration, le transport, tout le matériel nécessaire, la signalisation, l'accueil, l'inscription, les services techniques et l'audiovisuel, l'informatique et les télécommunications, la sécurité, l'entretien, etc.

Tout est fait pour que tous les acteurs de l'évènement puissent bénéficier des services et du matériel adaptés à leurs besoins, besoins qui s'avèrent parfois très exigeants.

En un mot, la logistique mise sur la qualité totale afin de faire de ce concours national un succès sur toute la ligne.

La promotion de la manifestation doit être assurée par l'organisateur auprès de :

- la Municipalité où se déroule la compétition,
- de la Communauté de communes ou d'agglomération,
- du Conseil Départemental,
- du Conseil Régional,
- de la DRJSCS, de la DDJSCS, du CROS, du CDOS,
- des partenaires privés,
- des médias de presse.

1. Mise en place de la compétition

Au sein du Bureau Fédéral de la F.F.S.B., un Vice-président est plus particulièrement responsable de la préparation, de l'organisation et du déroulement des concours nationaux M1. Il a la fonction de Commissaire Général de cette compétition nationale officielle.

Ce Vice-président devra se rendre, préalablement au déroulement des compétitions, sur les lieux où celles-ci sont envisagées afin d'examiner sur place si les conditions matérielles sportives et financières dans lesquelles les compétitions se déroulent sont conformes aux prescriptions demandées.

Trois mois au moins avant le début des épreuves, une réunion regroupera, sous la présidence du Vice-président de la F.F.S.B. :

- Le Commissaire Général du comité organisateur,
- Les Présidents des commissions du Comité organisateur.

Au cours de cette réunion, ce groupe s'assurera du respect du présent cahier des charges, notamment :

- L'organisation générale,
- Propositions d'hébergement et de restauration des joueurs,
- L'accueil de la presse, radio, télévision, service promotion et communication FFSB ...,
- Le déroulement de la compétition,
- Les différents accès ...

Le Président de la F.F.S.B. ou le Secrétaire Général de la FFSB assistera à cette réunion si le Commissaire Général du Super 16 l'estime indispensable.

2. Logistique d'une étape

Préambule : qualité de l'épreuve

Un concours national M1 se dispute en quadrette, double ou simple.

L'obligation d'un boulo-drome couvert est nécessaire eu égard aux aléas climatiques, néanmoins ces compétitions peuvent se disputer en extérieur.

Les villes d'accueil doivent donc obligatoirement fournir la structure couverte adéquate et adaptée à la réalisation de cette compétition.

2.1. Représentativité

La volonté fédérale, à travers les concours nationaux M1, est de promouvoir notre discipline.

Aussi il en découle la nécessité de savoir accueillir, non seulement les participants, mais également les spectateurs et les médias.

2.2. Qualité de la structure à fournir

Pour favoriser la lisibilité des phases de jeu, les lignes de jeux et les lignes latérales doivent être démarquées en couleur et il est recommandé d'ajouter un sable de couleur dans les 2 rectangles de 5m.

Il sera important d'assurer le nettoyage complet du site durant la compétition : gradins propres, allées balayées, toilettes nettes et approvisionnées. De plus, il conviendra de s'assurer que toutes les normes de sécurité d'accueil des spectateurs soient toutes remplies (par exemple : mise à disposition d'extincteurs, portes de secours ouvertes et non entravées). Une partie du parking sera réservée aux véhicules des joueurs, des officiels et des médias.

2.3. Utilisation de l'espace et réglementation

Il s'agira de mettre à disposition suffisamment de lieux pour se restaurer. Ils devront servir les boissons autorisées par la législation en vigueur sur le site.

De plus, il faudra prévoir des espaces d'installation pour la sonorisation, le podium des remises de récompenses, ainsi que pour certains exposants potentiels. Il conviendra également de prévoir un espace pour Sport Boules Diffusion avec une connexion WIFI et tous les branchements électriques nécessaires à l'informatique et au matériel pour les différents médias (télévision, radio, presse ...). Tous les stands devront détenir un certificat de conformité.

2.4. Accueil

Il est obligatoire de disposer sur le site d'installations sanitaires conformes au Règlement Sanitaire Départemental. Une salle de presse en îlots composée de deux tables nominatives individuellement, avec quatre prises de courant (le nombre d'îlots sera en fonction des représentants couvrant l'évènement) ainsi que deux sorties ADSL et photocopieur seront indispensables (rapport de visite du site par la délégation F.F.S.B.). Le boulodrome couvert devra avoir fait l'objet d'un classement fédéral approprié à la compétition.

2.5. Visite de la F.F.S.B.

Concernant l'implantation des jeux et la mise en place des banderoles sur le site, une fiche technique sera préalablement établie, en commun accord, lors de la visite de la délégation F.F.S.B. Chaque sponsor installera ses propres banderoles à l'endroit convenu préalablement avec l'organisateur.

2.6. Billetterie spectateurs

Les limites maximales de la tarification, convenues par la F.F.S.B., seront de : 5 € la journée. Il sera accordé une gratuité pour les femmes, les enfants de moins de 14 ans, les catégories jeunes, sur présentation de la licence et les officiels (personnes munies d'une carte bleu, blanc, rouge F.F.S.B.). La recette reviendra en totalité à l'organisateur. Les sponsors de la F.F.S.B. seront invités par celle-ci.

2.7. Régulation de sponsors

Afin de ne pas créer d'interférences entre les annonceurs fédéraux et ceux des hôtes, la F.F.S.B. se garde un droit de préemption sur les emplacements des annonceurs. Il s'agira de trancher lors de la visite de la délégation.

2.8. Hébergement et restauration

Le Vice-président, responsable des compétitions M1, vérifiera que les équipes ont été informées en temps et en heure sur les possibilités locales d'hébergement et de restauration (envoi d'une liste des hôtels et restaurants démarchés avec prix de référence).

L'organisateur devra prévoir une possibilité de repas en commun le samedi midi à la charge des équipes. Le cas échéant, le traiteur sera assuré par les soins de l'organisateur.

L'organisateur réservera les hôtels pour les 2 arbitres, le délégué et les officiels de la F.F.S.B. qui auront été désignés dans le respect du barème fédéral (50 euros petit-déjeuner inclus), tout dépassement restant à la charge de l'organisateur.

2.9. Récompenses

Les récompenses pour les finalistes seront à la charge de l'organisateur (remise de lots en nature ou autre).

La F.F.S.B. remettra au vainqueur de chaque concours un Trophée à sa charge.

Pour la dotation, se reporter à l'art. 2.4. de la partie A.

2.10. Affiches

La F.F.S.B. réalise les affiches de l'évènement en partenariat avec l'organisateur qui transmettra ses informations dans un délai de 2 mois avant la date prévue de la manifestation (sous forme de fichier informatique par e-mail). 50 exemplaires d'affiches au format A3 en couleur seront expédiés à l'organisateur.

2.11. Direction technique

La direction technique est assurée par un délégué fédéral assisté de 2 arbitres nationaux, tous missionnés par la F.F.S.B.

2.12. Sources de revenus d'une étape pour l'accueillant

Les sources principales de revenus pouvant être mises en évidence :

- la buvette,
- les entrées spectateurs,
- la tombola,
- les subventions des Collectivités Territoriales,
- les sponsors locaux ...

2.13. Fiche technique d'implantation du site

Dans la continuité de l'image souhaitée autour de cet évènement, la qualité technique de chaque étape se veut irréprochable.

L'organisation oblige alors à prendre différentes mesures qualitatives, comme suivant :

- un boulodrome couvert (possibilité d'utiliser des jeux extérieurs sous réserve de l'accord du Vice-président responsable des compétitions M1),
- un marquage contrasté,
- une sono de 500 W, 2 HF,
- un éclairage de 600 lux en intérieur minimum. Lieu éclairé par réverbères ou projecteurs en extérieur, en cas de présence de TV prévoir un éclairage plus puissant,
- des décorations : fleurs, drapeau national, musique, animation,
- l'entretien des sites,
- les banderoles sponsors,
- des repose-boules,
- un local presse comprenant une table, deux branchements électriques par table, une ADSL, des chaises en nombre suffisant,
- un emplacement isolé pour le délégué,
- un poste de secours (trousse d'urgence) à la charge de l'organisateur.



FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT BOULES

Imprimé de candidature à un concours national Saison 2017/2018

A retourner renseigné à la F.F.S.B. avant le 15 mai 2017

| | | | | | | | | | |
|--|--|--|-----|-------------|----|----------|---------|-----|--|
| Type de concours | F1 | | F2 | | M1 | | M2 | | |
| | Quadrette | | | Double | | | Simple | | |
| | Poules | | | Elimination | | | 2 tours | | |
| | Nombre d'équipes : | | | | | | | | |
| 1^{er} vœu | Date : | | | | | | | | |
| 2^{ème} vœu | Date : | | | | | | | | |
| Début de la compétition : Se reporter à l'art 2.2.1. du cahier des charges | | | | | | | | | |
| Organisateur | Nom de l'AS / du CBD : | | | | | | | | |
| | N° de l'AS / du CBD : | | | | | | | | |
| | Responsable du concours : | | | | | | | | |
| | Tél fixe : | | | | | | | | |
| | Tél Mobile : | | | | | | | | |
| | E-mail : | | | | | | | | |
| Installations disponibles | Nombre de jeux couverts : | | | | | Chauffés | Oui | Non | |
| | Nombre de jeux extérieurs : | | | | | | | | |
| | Nombre de site(s) utilisé(s) pour la compétition | | | | | | | | |
| Visas | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | |
| AS | | | CBD | | | CBR | | | |



FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT BOULES

DEMANDE D'HOMOLOGATION DE CONCOURS NATIONAL

| | | | | | | | | | |
|------------------|--|---------|--|-----|---------|---------|--|----|--|
| N° du concours : | | F1 | | F2 | | M1 | | M2 | |
| Nombre d'équipes | | 8 | | 16 | | 32 | | | |
| | | 64 | | 128 | | Autre : | | | |
| Quadrettes | | Doubles | | | Simples | | | | |
| Elimination | | 2 tours | | | Poules | | | | |

| | | | |
|--|--|---|--|
| AS Organisatrice | | N° d'affiliation | |
| Lieu(x) de déroulement | | Nombre de site(s) | |
| Date de début : | | Date de fin : | |
| | | Heure début : se reporter au cahier des charges | |
| Nom de l'assesseur mis à la disposition de l'arbitre : | | | |

| | | | |
|---|--|--------------------------------------|------------------------------|
| Participation aux frais d'organisation (a) | | Dont frais divers (à préciser) (b) : | |
| Montant à reverser en dotation (a - b) x nb d'équipes x coefficient : | | | |
| Indemnités à verser au gagnant à chaque partie | | | |
| 1 ^{er} de poule | | 128 ^{ème} de finale | 1/8 ^{ème} de finale |
| 2 ^{ème} de poule | | 64 ^{ème} de finale | ¼ de finale |
| 3 ^{ème} de poule | | 32 ^{ème} de finale | ½ finale |
| 4 ^{ème} de poule | | 16 ^{ème} de finale | Finale |
| TOTAL : | | | |

Le Président du Comité d'organisation :
Date et signature